Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le 22/11/2024

SLOW

ID: 007-200039808-20241015-2024\_10\_008-DE

## Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche <u>Délibérations du Conseil Communautaire</u> Séance du 15 octobre 2024

Convocation du 08 octobre 2024

N° 2024\_10\_008

## Objet : Mobilité - Modification du règlement de location de vélos à assistance électrique (VAE)

Le 15 octobre 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à SAMPZON, salle Polyvalente sous la présidence de Claude BENAHMED, premier vice-président en exercice.

<u>Présents</u>: Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON suppléant de Jean-Claude BACCONNIER

Absents : Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Jacques MARRON, Patrick MEYCELLE, Luc PICHON, Yves

<u>Pouvoirs</u> à Sylvie EBERLAN à Vincent CERVINO, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Maryse RABIER à Guy MASSOT

Secrétaire de Séance : Yvon VENTALON

Nombre de membres en exercice: 37 - nombre de membres présents: 28

Nombre de pouvoirs : 4 - nombre de suffrages exprimés : 32

Vote contre: pour: 32 abstention:

Le vice-président Claude BENAHMED, rappelle que depuis plusieurs années, la communauté de Communes s'est dotée de Vélos à Assistance Electrique (VAE). L'objectif est de proposer aux habitants du territoire de la location longue durée de VAE à tarif préférentiel afin de participer au développement de cette filière et de développer la transition écologique. Par délibération N°2022\_04\_022 en date du 05 avril 2022, les conseillers communautaires ont validé un règlement de mise en location des vélos.

La commission Mobilité propose de modifier le règlement par la mise en place de nouvelles modalités de mise à disposition :

- Location disponible à partir de 16 ans,
- Location limitée à 1 VAE par foyer pour une durée de 6 mois renouvelable une fois,
- Montants de la location et de la caution fixés respectivement à 180 € et 500 €,
- Renseignements et inscriptions auprès de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.
- Conventionnement auprès du prestataire AMC7 pour l'entretien, la remise en main et le retour des VAE,
- Des critères d'attribution sont rajoutés notamment la priorité donnée aux personnes sans véhicule et/ou à la recherche d'un emploi et/ou pour les déplacements domicile/travail,
- Un comité composé d'élus se prononcera pour l'attribution des vélos en fonction du parc disponible au moment de la demande.

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024 5 10

ID: 007-200039808-20241015-2024\_10\_008-DE

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du vice-président et après délibéré, A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve et valide les modifications apportées au règlement de location des vélos à assistance électrique,

Autorise le président à signer une convention de gestion du parc locatif de vélos à assistance électrique avec l'entreprise AMC7

Le Vice-Président

Le Secrétaire de séance

**Yvon VENTALON**